

CENTENAIRE DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 RELATIVE À LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

**Béziers samedi 17 décembre 2005
Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III)
Textes édités en 2006**

PROTESTANTS ET LOI DE 1905

**Claude Lapeyre
Conservateur du Patrimoine
Ancienne présidente du Conseil Presbytéral de l'ERF.Béziers
Ancienne secrétaire du Conseil Régional de l'ERF Languedoc-Roussillon**

Le Protestantisme s'est attaché depuis la Réforme, à bien séparer la sphère de la croyance de la sphère de la vie civile, gardant comme lien commun entre elles, son éthique. Les réformés ont donc accueilli avec enthousiasme en 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État. Ils ne souhaitent pas à l'heure actuelle, la voir remise en question ; tout au plus serait-il souhaitable qu'elle fasse l'objet de très légers élargissements.

La seule notion gênante pour les Réformés et les Luthériens, est tout entière contenue dans la formule de l'article 2 qui définit l'activité de l'Église comme « exclusivement culturelle », d'où l'impossibilité de pratiquer dans le cadre de la loi, des activités relevant du domaine culturel, du service social ou des publications. Pour ces engagements, l'Église doit faire appel à la loi de 1901 sur les associations, d'où une organisation plus complexe et plus lourde.

C'est un autre problème qui a conduit le pasteur Jean Arnold de Clermont, Président de la Fédération Protestante de France, à demander un réaménagement de la loi ; celle-ci en effet, ne concerne que les confessions Réformée et Luthérienne, ainsi que la religion judaïque. Il n'est pas question de l'islam, qui n'était pas encore représenté en France, non plus que les nouvelles communautés Évangéliques.

À noter que ne sont membres de la Fédération Protestante de France, à côté des Églises historiques, que les communautés Évangéliques, essentiellement d'origine tzigane, africaine, orientale, plus démonstratives certes, mais ayant toutes la Bible pour référence commune, à l'exclusion des mouvements évangéliques de caractère sectaire.